

Mairie de SAINT ORENS POUY PETIT
Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 20 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de présents : 07

Nombre de votants : 10

Date de convocation : 16 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt mai à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du château, sous la présidence de M.MESTE Michel, Maire.

Présents : MM. MESTE Michel, Maire, ROSA Yannick, NOSELLA Bernard, PETI-JEAN Patrice, FAURIE Alain, RICHON Michel et Mme BARATS Estelle

Absent excusé : MM MINGUANT Erwan, FORTIER Franck, BARATS Thierry

Absent : M DAL SANTO Franck

Procuration : Mr MINGUANT Erwan donne pouvoir à Mr FAURIE Alain, Mr FORTIER Franck donne pouvoir à Mr ROSA Yannick, Mr BARATS Thierry donne pouvoir à Mme BARATS Estelle.

Secrétaire de séance : Mme BARATS Estelle

Séance ouverte à 21h10

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour une délibération autorisant le maire à signer une convention de servitude avec ENEDIS. Accord à l'unanimité du conseil municipal

1- Lecture du compte-rendu du 15 avril 2022

Mr Alain FAURIE demande à ce que soient modifiés le point 6 relatif au vote du BP 2022 et le point relatif à l'antenne relais en questions diverses :

Point 6 : « Mr FAURIE propose que les montants des subventions versées soient augmentées comme suit :

- Sté de chasse : 500 euros,
- Comité des Fêtes : 1 500 euros,
- La Raquette St Orinoise : 500 euros. »

Antenne relais : « Ce point a été abordé à la demande de Mr FAURIE ».

Mr Bernard NOSELLA demande à ce que soit modifié le point relatif à l'intersection RD 232 voie communale vers Pouy Petit en questions diverses comme suit :

« Signification SLA (services locaux d'aménagement) et nom du responsable intervenu sur la commune : Mr SIMORRE »

2- Délibération vente lot n° 7 La Couture

Une offre d'achat a été reçue pour le lot 7 au Lotissement La Couture d'une contenance de 1436 m² au prix de 38 000 €.

Accord à l'unanimité du conseil municipal

3- Délibération modification statuts SIAEP

Le SIAEP a demandé au conseil municipal de délibérer sur l'adhésion de la commune de Gzaupouy à son service.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

4- Délibération Attribution Fonds de concours CCT

La demande de fonds de concours pour les travaux de réfection de la toiture du château a été accordée par le conseil communautaire pour un montant de 4 954,50 euros. Le conseil municipal est donc amené à valider l'octroi de cette subvention.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

5- Délibération Signature convention ENEDIS

Dans le cadre de l'autorisation de permis de construire accordé au GAEC DE CAPE, ENEDIS sollicite une servitude sur la parcelle E 413 d'une superficie de 10m² et une mise à disposition sur ladite parcelle pour une emprise de 15 m² pour l'installation d'un transformateur. Afin de régulariser cette sollicitation, il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec ENEDIS.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Questions diverses :

- Vente parcelles communales : il est proposé de déclasser une partie des parcelles A 308, A 513 et A 512 d'une contenance totale de 2 500m² en zone UX. Mr Yannick ROSA en serait acquéreur pour y construire un hangar professionnel. Le prix de vente est fixé 4 euros le m².
- Vente lot n° 4 : les acquéreurs se sont désistés pour l'achat du lot.
- Devis CASTAY : il a été demandé à l'entreprise CASTAY de contrôler la toiture de la cuisine située au Cercle qui présente des infiltrations d'eau. Un devis d'un montant de 2 700 euros a été accepté dans le cadre des délégations du Maire.
- Mur de soutènement à Pouy Petit : L'entreprise MORELLO va mettre le mur de soutènement en sécurité dans l'attente des subventions possibles pour les travaux. Le chantier au cimetière débutera avant l'été.
- Cimetières : il faudrait envisager de mettre du gravier ou du sable dans les allées des cimetières.
- Stationnement : il est rappelé que les emplacements situés de chaque côté du porche relèvent du domaine public et que toute personne est en droit d'y stationner.
- Devis VALLORIS : Un devis avait été demandé à cette association pour des travaux d'entretien au village et notamment pour la remise en état des candélabres. Compte-tenu du montant, il est proposé de faire une corvée pour les décaper au karcher ou de demander un devis à des peintres. La possibilité d'avoir recours à un emploi jeune est évoquée et les renseignements seront pris pour cette éventualité.
- Eclairage public au tennis : le SDEG et la SPIE ont été contactés pour effectuer un contrôle de la sécurité de l'éclairage au tennis. Un devis va être établi pour le coût des travaux. Concernant le local tennis, les travaux d'électricité seront effectués par l'entreprise DESPAX. Mr NOSELLA souligne que des installations électriques sur la commune ne seraient pas aux normes et souhaite un rapport établi par l'APAVE
- Aménagement du château : un rendez-vous a eu lieu avec des architectes envoyés par les services de la sous-préfecture en présence de conseillers municipaux. Un rapport va être établi sur les possibilités d'aménagements. L'orientation du projet global devra être arrêtée par la commune. Les travaux seraient effectués par tranches. Les habitants pourraient être consultés par le biais d'un sondage sur le site internet.
- Locaux communaux : Mr NOSELLA a été interpellé sur un manque de locaux à destination des associations, notamment pour une assistance informatique aux administrés.
- Précisions apportées par Mr FAURIE :
 - Tennis : l'augmentation de la subvention est justifiée par les frais d'entretien du court de tennis. Le compte-rendu de la dernière AG avec le bilan financier ont été reçus en mairie.
 - Chasse : Mr BARATS avait interrogé sur le nombre de chevreuils et sangliers dans les plaines. Des tirs à l'affût seraient organisés sur demande des habitants.

-Délimitation du chemin communal à Pouy Petit entre l'église et la parcelle E61 : le plancher hourdis a été réalisé en aplomb du mur de la maison. Il conviendra donc de définir les limites de propriété.

- Aménagement de la forge : des devis vont être demandés pour les raccordements eau-électricité et aménagements divers afin que l'employé communal puisse occuper ce local. Les devis seront présentés lors de la prochaine réunion.

Séance levée à 23h01